OCOM C507.01 – IDENTIFIER LES OCCASIONS DE SERVICE POUR UN OFFICIER DU CADRE DES INSTRUCTEURS DE CADETS [CIC])

1. **Rendement** : Identifier les occasions de service pour un officier du Cadre des instructeurs de cadets [CIC])

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) une trousse d'autoformation,

      (2) de la supervision, et

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement approprié pour compléter la trousse d'autoformation.

3. **Norme** : Le cadet doit identifier les occasions de service pour un officier du cadre des instructeurs de cadets (CIC) en complétant une trousse d'autoformation.

4. **Points d'enseignement** : Demander aux cadets de compléter la trousse d'autoformation comprenant :

   a. les normes de recrutement pour le CIC,

   b. les occasions de service au corps ou à l'escadron de cadets, y compris :

      (1) les emplois au corps ou à l'escadron de cadets,

      (2) les emplois aux établissements d'instruction technique tels que :

         (a) les écoles régionales de voile des cadets (les centres de voile),

         (b) les centres d'expédition régionaux des cadets de l'Armée (les centres d'expédition),

         (c) les opérations aériennes régionales des cadets (les centres de vol à voile);

   c. les occasions de service à l'échelle régionale, y compris :

      (1) les emplois lors d'activités dirigées à l'échelle régionale, y compris :

         (a) les activités non discrétionnaires;

         (b) les activités discrétionnaires;

      (2) les emplois avec un détachement de cadets ou à une unité régionale de soutien aux cadets (URSC);

      (3) les emplois à une école régionale d'instructeurs de cadets (ERIC);

   d. les occasions de service à un centre d'instruction d'été des cadets (CIEC);

   e. les occasions de service nationales, y compris :

      (1) les emplois lors d'activités dirigées à l'échelle nationale, et

      (2) les emplois avec le Directeur - Cadets et Rangers junior canadiens (D Cad & RJC).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PG-002/A-CR-CCP-705-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

5. **Durée** :

a.	Autoformation :	90 min
b.	Durée totale :	90 min

6. **Justification** : L'autoformation a été choisie comme méthode d'apprentissage pour cette leçon car elle permet au cadet d'examiner les occasions de service pour un officier du CIC, et ce de façon plus détaillée et à son propre rythme d'apprentissage. Le cadet est ainsi encouragé à devenir davantage autonome et indépendant alors qu'il se concentre sur son propre apprentissage au lieu d'apprendre sous la direction d'un instructeur.

7. **Documents de référence** :

   a. A0-096 OAIC 11-04 Directeur - Cadets 3. (2007). *Aperçu du programme des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale**.**

   b. A0-194 OAIC 23-01 Directeur - Cadets 6. (2007). *Recrutement / enrôlement - Officiers du cadre des instructeurs de cadets (CIC)*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale**.**

   c. A0-195 OAIC 21-03 Directeur - Cadets 2. (2007). *Effectifs, priorité de dotation et nombre autorisé de jours rémunérés des corps ou escadrons de cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale**.**

   d. A0-196 OAIC 23-11 Directeur - Cadets 6. (2007). *Instructeur de cadet appuyant sans rémunération les activités des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale**.**

   e. A0-197 OAIC 23-10 Directeur - Cadets 2. (2006). *Possibilité d'emploi dans la réserve – Processus de sélection*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale**.**

   f. A0-198 Ministère de la Défense nationale. (2009). *Reserve service opportunities*. Extrait le 29 octobre 2009 du site http://www.cadets.ca/employment-emploi.aspx

   g. A0-199 Ministère de la Défense nationale. (2009). *Cadre des instructeurs de cadets*. Extrait le 29 février 2009 du site http://www.vcds-vcemd.forces.gc.ca/cic/index-fra.asp

   h. A1-066 OAIC 31-03 Officier supérieur d'état majeur des cadets de la Marine. (2008). *Aperçu du programme des cadets de la Marine*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale**.**

   i. A2-031 OAIC 40-03 Directeur – Cadets, Officier supérieur d'état-major des cadets de l'Armée. (2009). *Aperçu du programme des cadets de l'Armée*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale**.**

   j. A3-029 OAIC 51-03 Directeur – Cadets, Officier supérieur d'état-major des cadets de l'Air. (2009). *Aperçu du programme des cadets de l'Air*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale**.**

8. **Matériel d'instruction** : S.O.

9. **Matériel d'apprentissage** :

   a. une trousse d'autoformation, et

   b. des stylos et des crayons.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** : S.O.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PG-002/A-CR-CCP-705-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.